

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°5111 - Mardi 28 Avril 2026 - Prix : 200 Fc

JUSTICE :

Cinq employés jugés pour vol au Magasin Nardassi



Photo d'illustration

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

10 Dhul-Qidah 1447
Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Avril 2026

Lever du soleil:

06h 13mn

Coucher du soleil:

17h 57mn

Fadjr : 05h 01mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 12mn

Maghrib : 18h 00mn

Incha: 19h 14mn



SANTÉ :

Dr Rahia incarne l'excellence médicale à El Maarouf

Au cœur de la crise du centre hospitalier universitaire El Maarouf, Khadidja (nom d'emprunt) a « retrouvé l'espoir et le calme ». Selon elle, face à une grossesse extra utérine, Docteur Madi Soilihi Rahia a choisi la prudence plutôt qu'une chirurgie risquée. Elle garde le souvenir d'une praticienne attentive, humaine et profondément engagée. Celle qui est décrite comme une femme de science et de cœur par ses collègues, docteur Rahia rappelle que l'excellence médicale existe bel et bien chez nous.



L'intervention récente de la gynécologue obstétricienne, formée à l'université d'Antananarivo, Madagascar puis spécialisée en Tanzanie dans la prestigieuse Muhimbili University Hospital face à une grossesse extra utérine illustre cette efficacité. « Une grossesse extra utérine survient lorsque l'embryon s'implante en dehors de la cavité utérine, le plus

souvent dans une trompe. C'est une situation délicate, car elle peut mettre en danger la vie de la patiente », explique t elle. Dans ce cas précis, les examens révélaient une évolution particulière mais non plus alarmante. Plutôt que de céder à la précipitation comme beaucoup de ses

collègues, elle a choisi la voie de l'observation. « La prudence s'imposait. Chaque patiente est unique et chaque grossesse évolue différemment », souligne t elle. Cette décision a permis d'éviter une intervention risquée : « L'intervention aurait pu être plus dommageable

que bénéfique », insiste la gynécologue.

Du côté de la patiente, le souvenir reste vif. « J'ai été admise après des douleurs et un premier test de grossesse positif à la maison. Après l'échographie, quand on m'a parlé d'une opération, j'ai été envahie par la peur. Je pensais à ma santé, à l'avenir, et surtout à la possibilité de ne plus pouvoir avoir d'enfants », confie t elle. Dans ce moment d'angoisse, l'accompagnement du médecin a été convaincant : « On a tendance à prôner l'appartenance sociale d'une personne ; mais à son arrivée, la Docteur Rahia a pris le temps de m'expliquer calmement ce qui se passait. Elle m'a rassurée, m'a parlée des différentes options et m'a fait sentir que je n'étais pas seule sans connaître mes origines. » Le soulagement fut immense lorsqu'elle apprit que la chirurgie pouvait être évitée : « C'était comme si un poids énorme venait de tomber. J'ai retrouvé l'espoir et le calme ». Ce qui l'a le plus marquée, c'est

l'humanité de la thérapeute. « Elle ne s'est pas pressée, elle a observé, analysé, et surtout elle a parlé avec mon mari et mes grands frères avec constance. »

Dans un hôpital souvent pointé du doigt pour ses grèves à répétition et son manque de matériels, l'attitude du Docteur Rahia rappelle que l'excellence médicale n'est pas une aberration mais une réalité. Son geste démontre que, derrière les difficultés structurelles, des médecins continuent de travailler avec rigueur et dévouement. « Parfois j'ai du mal à comprendre les inquiétudes des familles, mais je veux leur dire que derrière cette image, il y a des soignants qui agissent avec conscience professionnelle. Notre priorité reste la santé et la sécurité des patients », affirme t elle. Son nom s'impose comme celui d'une praticienne dont la vigilance et le professionnalisme sauvent des vies.

Aticki Ahmed Ismael

PORTRAIT

Miftahou Ahmed, la force tranquille du Mont Ntringui

9 ans depuis son engagement en tant qu'éco-garde, Miftahou Ahmed, originaire de Dindri, n'a rien perdu de sa passion. Au sein du Parc national mont Ntringui à Anjouan, il veille quotidiennement sur l'un des joyaux de l'île notamment, la zone du lac Dzilandze. En dehors de son rôle central qu'est de protéger les lieux contre toute activité malsaine, il joue également le rôle de guide de ceux qui viennent en découvrir la beauté. « Ce qui m'a poussé à devenir éco-garde, c'est la volonté farouche de protéger notre environnement », confie-t-il avec conviction.

A en croire ce père de famille, son quotidien a bien changé depuis la création du parc. Pour lui, cette zone autrefois favorable aux cultures maraîchères intensives au cœur de la forêt, est désormais à la sensibilisation. Avec ses collègues, il éduque les populations locales sur

les dangers du déboisement et l'importance de ne pas pratiquer l'élevage à proximité immédiate des zones protégées. Avec son implication sans faille dans la sensibilisation à la protection de la zone du lac Dzilandze, ainsi que les campagnes de reboisement de la forêt, Miftahou est conscient que son combat pour redonner ses couleurs au parc, ne sera pas vain. « D'ici 5 ans, la forêt va se régénérer et qu'ils commenceront à contempler les fruits de leur travail », a-t-il estimé.

« C'est ainsi que je ne peux que saluer le soutien du Pnud à travers le renforcement des compétences techniques depuis un bon moment déjà, et qui finance à travers le Fonds pour l'environnement mondial (Gef), les différentes initiatives visant à promouvoir les écosystèmes marin et terrestre du pays », a-t-il précisé. Selon lui, ce travail de terrain ne serait possible sans la synergie entre les acteurs internationaux et locaux,

citant aussi la direction de l'environnement pour son rôle de coordination qui permet aujourd'hui aux éco-gardes d'agir efficacement pour préserver le patrimoine naturel des Comores.

La chargée de communication du Parc, Irsa Mohamed témoigne la qualité de travail qu'accomplit Miftahou. « Il fait preuve de sérieux, d'engagement et de professionnalisme dans ses missions quotidiennes. Parmi tous nos agents, il se distingue particulièrement par sa très bonne connaissance des espèces végétales », apprécie la jeune éco-garde, soulignant que « ça lui permet d'apporter une réelle valeur ajoutée à nos activités de terrain. Son implication contribue efficacement à la protection et à la valorisation de notre environnement ».

Hamdi Abdillahi Rahilie



SOCIÉTÉ :

La protection sociale entre dans une nouvelle ère

C'est une nouvelle étape franchie dans le renforcement du système de protection sociale comorien. La Caisse nationale de solidarité et de prévoyance sociale (CNSPS) de l'Union des Comores et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) du Royaume du Maroc ont signé à Casablanca le 16 avril dernier, un accord de coopération technique visant à moderniser les mécanismes de sécurité sociale.

En visite au Maroc du 13 au 19 avril dernier, le directeur général de la CNSPS, Ali Milica Youssouf et son homologue

marocain, Hassan Boubrik directeur général de la CNSS, ont conclu un accord qui s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle. « Un partenariat stratégique pour renforcer nos capacités institutionnelles et améliorer durablement la gestion des régimes sociaux », résume une source proche du dossier. Au-delà du caractère protocolaire, cet engagement traduit une ambition claire, faire de la CNSPS un pilier solide de la protection sociale aux Comores. Pour marquer le coup, cet accord a bénéficié du soutien, de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, présidée par Mohamed Methqal ainsi

que de l'ambassade des Comores à Rabat. Il s'inscrit également dans une vision politique plus large, portée par le Roi, Mohammed VI, et le Président Azali Assoumani en faveur d'une coopération Sud-Sud renforcée, comme le souligne le communiqué de la CNSPS : « ce partenariat reflète une convergence de vues en parfaite cohérence avec une vision stratégique de rapprochement africain ».

Parmi les axes prioritaires visés par cet accord, figurent le renforcement des capacités du personnel, la réalisation d'études factuelles pour assurer la viabilité des régimes, la digitalisation des systèmes ou enco-

re l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des prestations. Dans les faits, cet accord devrait permettre à la CNSPS de « se hisser progressivement dans le socle de maîtrise de gestion des régimes sociaux », poursuit le communiqué. Alors que le gouvernement comorien a mis les bouchées doubles, pour la mise en place d'une phase pilote de l'Assurance Maladie Généralisée, l'accord signé à Casablanca le 16 avril dernier met en lumière une volonté de nos gouvernants de mettre en place des institutions fortes pour assurer une bonne sécurité sociale à la population.

La modernisation du système, qui est aussi une recommandation des bailleurs, peut être « un levier important pour la mise en place des réformes nécessaires » et un moteur de développement durable. Et en s'appuyant sur l'expertise marocaine, reconnue sur le continent, Ali Mliva a fait le choix d'imposer une transformation progressive mais structurée du système de prise en charge sociale aux Comores. Ce partenariat ne se limite pas à un simple échange technique : il ouvre la voie à une refondation en profondeur du modèle de protection sociale.

Imtiyaz

JUSTICE :

Cinq employés jugés pour vol au Magasin Nardassi

Cinq employés du Magasin Nardassi sont poursuivis pour un vaste détournement de marchandises estimé à 200 millions de francs comoriens. Jugée au tribunal de Moroni, l'affaire met en lumière un système de fraude interne présumé, organisé tout au long de l'année 2024. Le délibéré est attendu le 25 juin soit dans deux mois.

Cinq personnes ont comparu, jeudi 23 avril dernier, devant le tribunal correctionnel de Moroni pour des faits de vol et de complicité. L'affaire concerne le dépôt de marchandises de la société Magasin Nardassi Houmadi Sarlu et porterait sur des faits commis durant l'année 2024. Le préjudice est estimé à 200 millions de

francs comoriens. Le principal prévenu, Imram, était absent à l'audience. En fuite, il s'est évadé de la maison d'arrêt de Moroni durant le mois de Ramadan. Les quatre autres prévenus ont, quant à eux, répondu à la convocation du tribunal. Parmi eux, trois ont reconnu les faits à la barre : Salim Hamadi, Farouk Ali et un troisième dont l'identité n'a pas été précisée lors de l'audience. Le quatrième, poursuivi pour vol et recel, a comparu libre et a contesté les accusations portées contre lui.

Selon l'ordonnance de renvoi, tous les prévenus étaient employés par la société au moment des faits. Affectés au dépôt, ils avaient accès aux bons de sortie. Le mode opératoire décrit est similaire : ils présentaient au magasinier des factures

falsifiées, consistant notamment à ajouter un zéro à la quantité mentionnée. Ainsi, une commande de 10 unités était transformée en 100. La marchandise excédentaire était ensuite retirée du dépôt sans contrepartie. Une facture datée de 2024, présentant cette altération visible, a été versée au dossier par la partie civile.

Dans sa plaidoirie, Me Nezif-Hadj Ibrahim, avocat de la société, a détaillé l'évaluation du préjudice. Le montant de 200 millions KMF repose, selon lui, sur trois éléments : la durée des détournements sur l'ensemble de l'année 2024, leur caractère répétitif et organisé, ainsi que l'existence d'une fraude documentaire. « Chaque prévenu pouvait soustraire des marchandises pour une valeur pouvant atteindre

600 000 KMF par jour », a-t-il précisé. Cette estimation correspond aux pertes constatées lors de l'inventaire annuel de l'entreprise. Sur le plan juridique, l'avocat a sollicité l'application de l'article 22 du Code pénal, relatif à la solidarité des condamnés en matière de restitution et de dommages-intérêts. Il a ainsi réclamé 200 millions KMF au titre du préjudice principal, ainsi que 20 millions supplémentaires pour les préjudices divers.

De son côté, le ministère public a requis une peine identique à l'encontre des prévenus : trois ans d'emprisonnement, dont huit mois ferme. Il a motivé ces réquisitions par la gravité des faits et l'importance du préjudice allégué. La défense, assurée notamment par Me Anfan Assane pour deux des

prévenus, a présenté des arguments distincts. L'avocat a plaidé coupable pour Salim Hamadi, qui avait reconnu les faits dès l'enquête préliminaire. Il a invoqué plusieurs circonstances atténuantes : l'absence d'antécédents judiciaires, des aveux complets, des charges familiales importantes et des pressions subies dans le cadre professionnel. En revanche, pour Farouk Ali, il a plaidé la relaxe, contestant la matérialité des faits et l'absence d'éléments précis permettant d'individualiser sa responsabilité. Le tribunal a d'ailleurs ordonné la mainlevée du mandat de dépôt le concernant. Le délibéré est fixé au 25 juin 2026.

El-Aniou Fatima

GRÈVE DES ENSEIGNANTS

Face au bras de fer, le ministre menace de sanctionner

Alors que le mouvement de grève se poursuit dans le secteur éducatif, les tensions montent entre le gouvernement et les syndicats. Le ministre de l'Éducation nationale adopte une ligne dure, tandis que la fédération syndicale dénonce des propos « déconnectés de la réalité ».

Lors d'une cérémonie tenue au siège du gouvernorat de Mohéli, le ministre de l'Éducation nationale, Bacar Mvoulana, a réagi avec fermeté à la grève déclenchée par les enseignants depuis le 17 avril. Sur un ton sans équivoque, il avertit que des sanctions financières pourraient être appliquées aux grévistes. « Les jours non travaillés ne seront pas rémunérés. Par la règle de trois, les enseignants ne devront pas être surpris de constater une baisse de leur



salaire », a-t-il déclaré. Il a également estimé que le syndicat devait prendre en charge ses membres, conformément aux textes en vigueur. Pour le ministre, cette grève n'est pas justifiée. Il s'appuie notamment sur le point 3 de l'avenant au protocole d'accord signé le 10 février 2025, qu'il interprète comme instaurant une période de

cinq ans sans recours à la grève. « Le syndicat a violé le protocole » a-t-il conclu.

Autre point de discorde : la question de la nouvelle grille indiciaire. Le ministre a affirmé qu'il n'était jamais question d'une nouvelle grille mais plutôt d'un statut particulier dans les engagements signés. Il a par ailleurs indiqué que

les revendications avaient toutes été abordées lors des assises nationales sur l'éducation, dont les conclusions doivent encore être examinées au plus haut niveau de l'État. Selon lui, le protocole prévoit le paiement d'au moins un avancement, « et c'est sur ce point qu'ils s'appuient ». Il précise toutefois que les modalités doivent encore être définies à l'issue des assises, sans échéance précise. « Il n'a jamais été question d'un avancement au mois de mai », a-t-il rappelé.

En réponse, la Fédération des syndicats de l'éducation (FESEC) a vivement contesté les propos du ministre dans un bulletin publié le 26 avril. Elle dénonce une « tentative de désinformation » et rappelle que la grève constitue un droit constitutionnel. La fédération souligne avoir déposé un préavis dès le 30 mars 2026 et accuse les autorités de

ne pas respecter leurs engagements. La FESEC insiste aussi sur le fait que le point 3 de l'avenant évoque une période moratoire liée à la mise en œuvre des recommandations issues des assises, condition qui, selon elle, n'a pas été remplie. Elle affirme que le mot d'ordre de grève est largement suivi sur les trois îles.

Tout en appelant à la mobilisation et à la vigilance de ses membres, la fédération privilégie la voie du dialogue pour sortir de la crise. « Seules des négociations sincères permettront de dénouer la situation, contrairement aux sanctions et aux intimidations », souligne-t-elle. Cette divergence d'interprétation entre les autorités et les syndicats laisse présager une crispation durable, dans un secteur éducatif déjà fragilisé par de nombreuses difficultés.

Riwad

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

La région d'Oichili se mobilise

Face à la recrudescence des comportements dangereux sur l'axe Bahani-Oichili, les autorités locales et la gendarmerie nationale montent au créneau. Une réunion d'urgence a jeté les bases d'une riposte ferme contre l'imprudence au volant.

Sur la route reliant Bahani à Oichili, la vitesse excessive est devenue la norme pour certains chauffeurs, transformant chaque trajet en un pari risqué pour les passagers. Au vu de cette menace, le Préfet de la région a convoqué une table ronde de sensibilisation pour stopper ce comportement risqué. Le Capitaine Toilib Saïd Mouigni, aux commandes de la gendarmerie de Ngazidja, a dressé un portrait inquiétant de la situation

actuelle. Selon les témoignages recueillis, une nouvelle génération de conducteurs ferait preuve d'une insouciance notoire, allant jusqu'à ignorer délibérément les supplications des usagers demandant de ralentir. « La sécurité n'est pas négociable », a déclaré l'officier, insistant sur la nécessité de responsabiliser les chauffeurs. La réunion a rassemblé un front uni composé des maires d'Oichili Ya Djou et Ya Mboini, du député de la circonscription, des chefs de village et des représentants du syndicat des transporteurs.

Leur message est que la diplomatie laissera place à la fermeté si la situation ne s'améliore pas. Les autorités se disent prêtes à frapper au portefeuille et à la carrière, évoquant des retraits de licences et de

permis pour les conducteurs les plus récalcitrants. Parmi les propositions phares, celle de Fundi Ali, notable de Dzahadjou, a retenu l'attention. Ce dernier suggère la création d'un syndicat des passagers. L'idée étant



de permettre aux usagers des transports en commun de s'organiser pour faire entendre leurs revendications face aux abus de certains transporteurs. « Nous devons placer les chauffeurs face à leurs obliga-

tions et exiger une prise de conscience immédiate. » a-t-on insisté.

Dans les prochains jours, une rencontre avec la section régionale du Wusukani Wa Masiwa devrait sceller les nouvelles mesures de contrôle. La gendarmerie a d'ores et déjà promis une présence accrue pour veiller à ce que la route redevenue un espace de circulation, et non un circuit de course. L'inquiétude est d'autant plus vive que cela survient alors même que les travaux routiers sont encore en plein chantier une situation qui laisse craindre le pire : si l'inconscience bat déjà des records sur une chaussée en travaux, qu'en sera-t-il une fois achevé, ouvrant la voie à toutes les tentations de vitesse ?

Hamdi Abdillahi Rahilie

ALERTE PRÉCOCE RENFORCÉE AUX COMORES :

Coup d'envoi du projet TIAEWS-HADHARI

Le ministère de l'intérieur, en collaboration avec le Pnud et la Chine, a lancé ce jeudi 23 avril un projet visant à renforcer les systèmes d'alerte précoce. Baptisé « TIAEWS-HADHARI », ce programme ambitionne d'améliorer la réponse anticipative face aux catastrophes climatiques. L'objectif est de mieux anticiper les risques naturels, protéger les communautés et sauver des vies humaines.

Organisé à la direction générale de la sécurité civile (DGSC), l'événement a réuni plusieurs institutions notamment l'ambassade de Chine, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), l'observatoire volcanologique du Karthala, etc. « Renforcement de systèmes d'alerte précoce orienté vers l'action pour une meilleure réponse anticipative aux catastrophes climatiques », tel est l'objectif du projet. TIAEWS-HADHARI constitue une initiative technique. Il représente un choix stratégique, un engagement pour la vie humaine et un investissement pour les générations futures. Le mot d'ordre : « Alerte tôt, agir

tôt, protéger tous ». Dans sa déclaration, le ministre de l'intérieur Mohamed Ahmed Assoumani a souligné que chaque dispositif renforcé, chaque système amélioré, chaque alerte mieux anticipée contribue à sauver des vies et à protéger les communautés.

« Des caméras volcanologiques qui jouent un rôle essentiel dans la surveillance et la détection précoce des signes d'éruption, des drones dédiés à la surveillance des risques géologiques et des marégraphes permettent un suivi en temps réel de l'évolution du niveau de la mer, constituant ainsi un outil essentiel au service de la prévision des inondations », a-t-il précisé. Le dispositif doit ensuite être élargi aux cyclones et aux inondations. L'ambition est de mutualiser les outils pour couvrir l'ensemble des risques climatiques qui touchent le pays. Selon lui, des actions concrètes seront engagées pour renforcer la préparation et la réponse face aux risques hydrométéorologiques et géologiques. Il s'agit notamment du déploiement d'équipements modernes de surveillance. Dans son discours, l'ambassadeur de Chine, Huang Zheng, a confirmé son enga-



gement et sa collaboration sur ce projet. Il a réaffirmé son appui pour la coopération et rappelé l'amitié de longue date entre les Comores et la Chine. Il a salué les efforts d'accompagnement du Pnud en matière de prévention des risques climatiques aux Comores.

Pour sa part, le représentant du Pnud, Luca Monge Roffarello, a également affirmé son soutien dans le pays pour échapper aux cata-

strophes naturelles. Il a insisté sur le lien entre alerte et action : "Un système d'alerte ne vaut que s'il déclenche une réponse immédiate : mise à l'abri, évacuation, mobilisation", a-t-il rappelé. Il a aussi parlé d'agir tôt pour mieux se sauver. Il a rappelé que le Pnud va travailler avec le soutien et l'appui de la Chine. Le directeur général de la Sécurité civile, le colonel Abdallah Soilihi Rafiki, a annoncé pour sa

part, la construction d'une direction régionale de la Sécurité civile sur l'île de Mohéli. Il a assuré que la première pierre sera posée très prochainement. Il a enfin précisé que cette future infrastructure doit rapprocher les secours des habitants et faciliter la coordination en cas de catastrophe naturelle. Une avancée majeure pour le pays.

El-Aniou Fatima

FORMATION EN BEACH HANDBALL :

Djofils en sifflet brûlant sur sable à Lomé

Inoussa Houmadi alias Djofils en certificat d'arbitrage au Togo. Du 22 au 24 avril 2026, Lomé était l'épicentre africain du Beach Handball avec la tenue du tout premier stage certifiant pour arbitres et délégués techniques, sous l'égide de l'International Handball Fédération. L'objectif est « d'élever le niveau d'arbitrage selon les standards internationaux », dans une discipline où la vitesse d'exécution et la lecture instantanée du jeu sont déterminantes.

Sur le terrain de 40 x 20 mètres sur sable brûlant, chaque décision repose sur une maîtrise rigoureuse des règles spécifiques : gestion du jeu passif, interprétation des jets de 6 mètres (penalty shoot-out), et valorisation des actions spectaculaires comme le spin shot ou le kung-fu goal, qui

comptent double. Les arbitres doivent également contrôler les changements rapides (flying substitutions), fréquents dans cette variante dynamique du handball, tout en assurant une parfaite synchronisation avec la table de marque. Treize délégués techniques et douze paires arbitrales, issus de neuf nations africaines, participaient à ce stage intensif dirigé par l'expert hongrois Bonifert Ferenc.

Au programme : analyse vidéo, simulations de match, et évaluation continue basée sur des critères précis tels que le positionnement diagonal, la communication non verbale, et l'application stricte de la règle de l'avantage. Les Comores y sont représentées par Inoussa Houmadi, dit Djofils, et Saïd Ahmed. Pour Djofils, également président de commission, « le recyclage permanent » est essentiel afin de rester performant dans un environnement

où chaque faute qu'il s'agisse d'un marcher, d'un passage en force, ou d'une faute antisportive, peut influencer directement l'issue du match. Il insiste sur la nécessité d'une lecture fine du jeu, entre intensité physique et respect de la jurisprudence sportive.

Dans le beach handball, la pression est constante, rythme élevé, décisions en temps réel, et gestion des contestations. L'arbitre devient alors le garant de l'équilibre entre spectacle et équité. À l'approche de la compétition du 24 au 27 avril, cette formation représente bien plus

qu'un simple stage, c'est un véritable laboratoire de professionnalisation, où se forge une nouvelle génération d'officiels africains, capables d'imposer la loi du jeu avec précision, sang-froid et autorité sur le sable brûlant.

Younes

AVIS DE RECRUTEMENT

Le PNUD Comores recrute un (e) **Analyste (e) Electronicien-Informaticien de l'OVK**, sous modalité Contrat de Services National, NPSA 8

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne (www.undp.org) à partir du lien ci-dessous :

Poste d'Analyste (e) Electronicien-Informaticien de l'OVK, sous modalité Contrat de Services National, NPSA 8

Analyste Electronicien-Informaticien OVK (Ouvert à tous les Candidats) - UNDP Careers

Date de début de Publication : **20 avril 2026**

Date limite dépôt des candidatures : **05 mai 2026**

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.

- Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité.

- Le PNUD ne tolère pas l'exploitation et les abus sexuels, ni aucun type de harcèlement.

- Tous les candidats sélectionnés seront donc soumis à des vérifications rigoureuses des références et des antécédents.

- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.



COUPE DES COMORES :

Djabal FC, garde son trophée au bout des tirs au but

C'est une finale qui a tenu ses promesses. Entre Ntsudjini et Ikoni, c'était avant tout une histoire de fierté et d'hégémonie régionale en jeu. Et pour la deuxième année consécutive, les marins d'Ikoni ont fait respecter la loi de l'expérience en parvenant à se sortir du piège d'Atomic Ngome. Incontestablement la meilleure formation de l'île depuis le début de la saison, les noirs et blancs ont appris à leur dépend qu'à ce stade de la saison, l'expérience est bien plus importante.

À 14h, le stade était déjà plein, pourtant aux alentours du mythique stade de Moroni, la foule n'arrêtait pas de s'amasser. Les stadiers sont dépassés, vers la porte sud, les tickets sont en rupture de stock, c'est la cohue, des noms d'oiseaux commencent à voler, mais la situation est restée sous contrôle, jusqu'à la fin grâce aux forces de l'ordre, qui ont fait un travail énorme. « Je tiens à remercier les forces de l'ordre plus particulièrement le Colonel, Djanfar Oussen Maecha, commandant de la gendarmerie nationale pour son implication directe, afin d'assurer la bonne tenue de cette finale », s'est félicité

le président de la ligue, et secrétaire générale du ministère de la jeunesse et sports, Kaissane Hassane. Sur le terrain, les deux équipes ne se sont pas données de cadeaux. Entre engagement physique et science tactique, les deux formations ont assuré le spectacle.

Emmenés par deux techniciens considérés comme les plus doués de leur génération, Atomic et Djabal, ont offert au public l'une des finales les plus réussies de ces dernières années. Malgré l'absence de but, au bout du temps réglementaire et après les prolongations, l'ambiance n'a jamais baissé de cran. C'est donc au bout des tirs au but que tout s'est décidé. Et dans cet exercice, Djabal FC, et Anisse, le gardien de but a assuré le spectacle avec deux penaltys arrêtés et un autre, qui a tapé la barre transversale pour finir sa course, dans le ciel de Moroni. Sur les cinq tentatives, de Ngome, deux seulement ont pris la direction des filets contre trois sur quatre pour Djabal FC. Et comme un seigneur, le tir au but de la victoire a été transformé par l'international comorien Naimoudine Assane, l'une des valeurs sûres du football local. Une action qui a été suivie par une explosion de joie, du stade

de Moroni à la mythique place de Bishioni en passant par la place Parendraru.


« On ne jouait pas seulement pour notre ville, c'est une victoire pour toute la région de Bambao. Il y'avait des mots qui étaient sortis avant cette finale, et étant la capitale du Bambao, il était de notre devoir de montrer que notre région et le et elle a répondu présente», s'est confié à la presse le directeur sportif de

Djabal FC, le bien nommé Romario. Avec cette victoire, Djabal inscrit son nom pour la troisième fois dans le palmarès de cette coupe et ira en compagnie d'Atomic, défendre les couleurs de la ligue de Ngazidja au mois de juin lors de la phase nationale de la coupe. « Nous sommes très contents à l'issue de cette finale, car nous sommes sûr d'avoir deux bons ambassadeurs lors de ma phase finale, et

on espère que la finale de jouera entre nos représentants», de conclure le président de la ligue. Et petite anecdote lors de cette finale, Zainoudine Msoili le coach d'Atomic qui disputait sa 5ème finale à subir sa première défaite à ce stade de la compétition. Une défaite subi contre son meilleur rival, Ahmed Soumeit, qui signe son premier trophée avec Djabal FC.

Imtiyaz





Union des Comores
Unité – Solidarité – Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ELECTRICITÉ DES COMORES

DIRECTION GENERALE
Département Communication
N°2026-011/SONELEC/Dpt Com

Moroni, le 23 avril 2026

A l'attention des organes de presse nationale

Objet : Communiqué de clarification

La Société Nationale d'Électricité des Comores (SONELEC), à travers son Département Communication, souhaite apporter une clarification à la suite d'informations erronées, diffusées sur les réseaux sociaux, puis relayées par certains organes de presse, concernant la tarification de l'électricité à Anjouan.

La SONELEC précise que le tarif de l'électricité appliqué à Anjouan est strictement identique à celui en vigueur dans les autres îles de l'Union des Comores, soit **198 KMF/kWh**.

En revanche, un audit commercial a mis en évidence des écarts de prix significatifs dans les devis de branchement. Les coûts de branchement sont anormalement plus élevés à Anjouan, en raison de prix plus élevés appliqués à certains matériaux.

À titre d'exemple :


- Câble de connexion 2x16 : 1 500 KMF/m à Anjouan, contre 1 000 KMF/m à Ngazidja
- Compteur monophasé : 132 000 KMF à Anjouan, contre 40 000 KMF à Ngazidja.

La SONELEC tient à rappeler que ces écarts concernent les articles et frais de branchement, et non le tarif de vente de l'électricité au kWh, lequel demeure uniforme sur l'ensemble du territoire national.

Un travail d'harmonisation des tarifs des articles de branchement est actuellement engagé à l'échelle nationale afin de garantir davantage d'équité, de transparence et de cohérence dans les pratiques appliquées.

Le présent communiqué est porté à la connaissance des organes ayant relayé l'information concernée ainsi qu'à celle du public, afin de rétablir les faits.

La Cheffe de Département Communication



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Abdillahi Hamdi Rahilie

El-Aniou Fatima

Aticki Ahmed Ismael

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Date de publication : le 20 avril 2026

Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : le 05 mai 2026 à 14h30 heure locale de Moroni

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et a l'intention d'affecter une partie de ce fonds à des services de consultant.

En effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) recrute un bureau d'études international, pour l'identification des options pour fixer et ajuster les exigences en matière de recettes et améliorer la structure tarifaire du secteur de l'électricité en union des Comores.

Le consultant sélectionné aura comme missions de :

➤ **Analyser la performance opérationnelle** de SONELEC, faire une analyse des options et élaborer une approche recommandée pour la détermination des ARR pour les services fournis par SONELEC dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement en électricité, ainsi que des procédures et formules pour l'ajustement périodique.

➤ **Proposer un modèle financier** pour le secteur de l'électricité. Sur la base des résultats de la tâche 1, le consultant fournira un modèle financier pour le secteur, qui permettra une planification financière solide reflétant : (i) les ARR identifiés ; (ii) la capacité d'endettement et les instruments/options de financement ; et (iii) les ratios financiers typiques du secteur pour SONELEC.

➤ **Analyser les options de structure** tarifaire, faire une analyse distributive et formuler des recommandations visant à améliorer la structure tarifaire existante et à ajuster périodiquement les tarifs dans chaque catégorie.

➤ **Analyser les options et élaborer** une stratégie recommandée pour la période de transition. Le consultant identifiera une stratégie (« trajectoire ») pour passer progressivement de la situation actuelle à un état « stable », dans lequel une structure tarifaire permettant un recouvrement complet des coûts est appliquée. Cela comprend une feuille de route que le gouvernement/l'autorité de régulation peut mettre en œuvre pour réduire progressivement les contributions financières du gouvernement à la SONELEC et des conseils pour la prochaine révision périodique des tarifs.

La durée de la mission est de 18 semaines, couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant du PAESC : <https://www.paesc-comores.com/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com avec copie : djaanfarae@yahoo.fr

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les cabinets d'étude admissibles (« consultant ») à manifester leurs intérêts à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services demandés.

Les documents administratifs à fournir sont :

Lettre de soumission, acte de groupement, délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente et quitus fiscal de l'année en cours.

Les critères d'évaluation du cabinet sont les suivantes :

Expérience et qualifications du cabinet en adéquation de la mission par rapport aux Termes de Référence (TDRs)

L'évaluation des manifestations d'intérêt pour établir la présélection:

La présélection se fonde sur les critères suivants : les activités principales et le nombre d'années d'exercice, l'expérience voulue justifiée par des attestations de bonne exécution, la capacité technique et administrative du cabinet (acte de groupement (cas de groupement), délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année en cours et quitus fiscal de l'année en cours)

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la **section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17**, ainsi la **section VII, paragraphes, 7.11 et 7.12** du « **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI)** », « **septième édition, septembre 2025** », ainsi que la langue appliquée est le français dans tous les documents administratifs, les pièces justificatifs, les échanges verbaux et oraux, et les livrables attendus de la mission.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés, la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC)**.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de **08h00 à 17h00, heure locale de Moroni**, au bureau du responsable en passation de marchés.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au **plus tard le 05 mai 2026 à 14h30, heure locale de Moroni**.

Unité de Coordination du Projet PAESC,
À l'attention de : Monsieur le Coordinateur de l'UCP/PAESC
Bâtiment du Projet PAESC – Volovolo – Quartier Coulée de lave - Moroni
Tel : +269 763 10 94
Mail : infospaesc@gmail.com

NB : Seul le Consultant qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, sera convié à présenter ses propositions technique et financière aux fins de négociations contractuelles.

Le Coordinateur

DJAANFAR ABDOUROIHAMAN